

Réglementation

Les textes que vous devrez bientôt appliquer

Budget, urbanisme, eau et assainissement... sont les domaines qui ont, cette semaine, retenu notre attention pour vous alerter sur les échéances à venir. Tour d'horizon des nouvelles normes applicables et des dispositifs à mettre en place.

J-575

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉLABORATION DU SRADDET

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a chargé les régions d'élaborer, avant le 7 août 2018, un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SradDET).

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015
et décret n° 2016-1071 du 3 août 2016.

J-357

RÉFORME TERRITORIALE COMPÉTENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »

Les compétences « eau » et « assainissement » seront exercées à titre obligatoire par les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Pour elles, la compétence « eau » demeure facultative jusqu'au 1^{er} janvier 2018, puis deviendra optionnelle de 2018 à 2020. La compétence « assainissement » reste, pour sa part, optionnelle, jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Circulaire NOR : ARCB1619996N du 13 juillet 2016,
publiée le 25 juillet sur « circulaire.gouv.fr »

J-12

BUDGET COMMUNAL DÉCISIONS MODIFICATIVES

Les communes ont jusqu'au 21 janvier 2017 pour adopter les décisions modificatives permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement, pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre N-1 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections et entre les deux sections du budget N-1.

CGCT, art. L.1612-11 alinéa 2.

J-77

URBANISME PLU

Une communauté de communes ou d'agglomération compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU), sans l'être en matière de carte communale, le deviendra de plein droit le 27 mars 2017, sauf opposition des communes membres et sous conditions.

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, JO du 26 mars.

J-173

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE TRAVAUX D'ISOLATION ACOUSTIQUE

En application de la loi « transition énergétique » du 17 août 2015, des travaux d'isolation acoustique en cas de travaux de rénovation importants devront être réalisés avant le 1^{er} juillet 2017. Un décret précise les bâtiments, pièces du bâtiment et éléments du bâti concernés par la performance acoustique, ainsi que les zones exposées au bruit.

Décret n° 2016-798 du 14 juin 2016, JO du 16 juin.



360 RH

Solution de communication
et de recrutement

Transformez l'audience de la gazette.fr
en tribune pour :

- ✓ développer l'attractivité de votre territoire
- ✓ attirer de nouveaux talents

la gazette

CONTACTEZ-NOUS : ☎ 01 79 06 73 68 ✉ laurence.le-roy@infopro-digital.com

